

### Dernière modification le 04/11/2016 par AES<sup>1</sup>

Les « Profils Genre Pays » ont pour objectif d'appuyer les équipes (siège et agences) à développer un dialogue et faciliter la mise en réseau avec nos partenaires dans les pays sur la question de l'intégration du genre dans les opérations de développement. Ces fiches ne sont pas exhaustives, mais se concentrent en priorité sur les secteurs d'intervention de la coopération française dans chaque pays, à savoir pour Maurice : Favoriser un développement durable, Appuyer le secteur productif. Elles sont pensées comme un outil dynamique amené à évoluer avec la participation de l'agence, à même de combler des lacunes (surlignées en jaune dans le document) ou apporter des informations supplémentaires.

#### CONTEXTE

# Enjeux de genre et indicateurs clés en lien avec les secteurs d'intervention de l'AFD

#### Secteurs sociaux

#### Santé

Conformément à la politique sociale globale de la République de Maurice, tous les Mauriciens ont accès gratuitement aux services de santé.

Le **taux de mortalité maternelle** est faible par rapport à la moyenne régionale<sup>2</sup>. Cependant il a augmenté au cours de 10 derniers années passant d'environ 39 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes en 2005 à 53<sup>3</sup> en 2015<sup>4</sup>.

L'avortement à risque est une des premières causes de décès maternels, les hôpitaux font face à une moyenne de 2000 cas par année de complications résultant d'avortements dangereux<sup>5</sup>. L'avortement est autorisé pour des raisons thérapeutiques (en cas de mise en danger de la vie de la mère), mais reste interdit par la loi mauricienne, y compris en cas de viol ou d'inceste<sup>6</sup>.

Le **taux de fécondité** est de 1,5 enfant par femme et le taux de fécondité chez les adolescentes est de 30,9 sur 1000 femmes âgées entre 15-19 ans (GGGR 2015). Le nombre de grossesses chez les adolescentes est en augmentation : le pourcentage d'adolescentes entre 15 à 19 ans enceintes ou mères d'un premier enfant est passé de 10,9% en 2002 à 12.1% en 2014<sup>7</sup>.

Les violences basées sur le genre sont importantes à Maurice. Selon une étude publiée en 2013, environ 25% de femmes ont admis avoir fait l'objet d'une forme de violence basée sur le genre<sup>8</sup>. Les statistiques officielles indiquent qu'il y avait 1974 cas signalés de violence domestique en 2012, 1786 en 2013 et 1680 en 2014. La majorité des victimes ne rapportant pas les cas de violences aux autorités, il est difficile d'évaluer si cette baisse statistique correspond à une réalité sociale.

### Education, formation professionnelle et emploi

Le **taux d'alphabétisation** à niveau national des femmes est de 88% contre 98 des hommes. La parité est atteinte au niveau primaire : le taux de scolarisation des filles est de 98%, même pourcentage pour les garçons. Au niveau secondaire, les pourcentages sont de 81% pour les femmes et de 80% pour les hommes. Concernant l'éducation supérieure, ces taux sont plus bas, et les filles sont plus nombreuses que les garçons : 45% contre 37% (GGGR 2015).

En termes de **formation technique et professionnelle**, il existe des disparités importantes entre filles et garçons / femmes et hommes<sup>9</sup>, avec une faible participation des filles et femmes dans les programmes publics de formation technique et professionnelle : 78% des étudiants de sexe masculin en 2012.

Si les femmes sont en moyenne plus éduquées que les hommes, **elles sont sous-représentées sur le marché du travail formel** : 49% des femmes sont actives contre 80% des hommes (GGGR 2015). Les femmes sont également touchées en première ligne par le chômage : elles représentent près de 60% du total de chômeurs. Le taux de chômage en 2012 était de 12,7% pour les femmes par rapport à 5,3% pour les hommes.

1

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Merci de mettre ces données à jour à la suite de chaque modification. Pour suggérer des modifications contacter \_genre@afd.fr

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Selon l'OMS le taux de mortalité maternelle en Afrique subsaharienne est de 546 décès pour 100 000 vivantes.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> D'après le Global Gender Gap Report de 2015, ce taux est plus élevé avec 89 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> OMS (2015), Tendances de la mortalité maternelle : 1990-2015 <u>lien</u>

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> HEARD (2015) Country Factsheet: Mauritius, Durban: Health Economics and HIV/AIDS Research Division /University of KwaZulu-Natal lien

lien

PNUD 2013, Gender Briefing Kit For The Republic Of Mauritius

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> http://www.govmu.org/English/News/Pages/Health-Minister-rings-alarming-bell-on-teenage-pregnancy-in-Mauritius.aspx

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> Gender Links (2012), War @ home- Gender Based Violence Indicators Study- Mauritius Country Report (Disponible en anglais ici)

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> PNUD 2013, Gender Briefing Kit For The Republic Of Mauritius



La majorité des femmes actives (73%) sont employées dans le secteur tertiaire (couvrant le commerce, les services d'hébergement, le transport, la santé, l'éducation et d'autres services). La proportion des hommes dans ce secteur est également élevée (59% de la population masculine active).

Le secteur secondaire (couvrant le secteur manufacturier, l'électricité et l'eau et la construction) représente environ un tiers des hommes et un cinquième des femmes qui travaillent. Pour 10 femmes qui travaillent dans le secteur manufacturier on compte 13 hommes, alors que dans le secteur de la construction on compte 10 femmes pour 400 hommes.

Le secteur primaire (comprenant l'agriculture et les industries extractives) la proportion des hommes est de 8% et de 6% des femmes 10.

Les inégalités de genre sur le marché du travail sont un facteur explicatif du grand nombre des femmes touchées par la pauvreté : en 2012, 17,0% des ménages dirigés par des femmes vivaient plus dans une pauvreté relative, par rapport à 7,3% des ménages dirigés par des hommes<sup>11</sup>. Il y a plus de femmes dans les secteurs / professions de revenus inférieurs de sorte que le revenu moyen gagné par les femmes est inférieur à celui des hommes. Le revenu mensuel moyen des femmes était MRU 11.000 par rapport à MRU 16, 400 pour les hommes en 2012<sup>12</sup>.

### Secteur privé, entrepreneuriat et inclusion financière

#### Accès au crédit et inclusion financière

En termes d'accès au crédit, la loi mauricienne n'impose pas de caution maritale dans le cas de mariage sans communauté de biens.

Le développement de la microfinance permet d'appuyer l'entrepreneuriat féminin et l'accès au crédit des catégories de la population qui en sont traditionnellement exclues, et les femmes micro entrepreneurs en bénéficient particulièrement.

# Management et positions dirigeantes

Si l'emploi formel des femmes semble augmenter, peu d'entre elles ont encore accès aux postes à responsabilité au sein des entreprises mauriciennes. La proportion de femmes au sein des conseils d'administration évolue de manière positive, mais reste très limitée. Les femmes ne représentent que 7% des conseils d'administration des 50 meilleures entreprises en 2015 à Maurice<sup>13</sup>.

Dans le secteur public, en revanche, le système de promotion permet de tendre vers la parité.

## Participation politique

Les femmes restent sous-représentées dans la sphère politique. Néanmoins, de plus en plus des femmes occupent des postes élevés dans les services gouvernementaux. La proportion générale des femmes dans des hautes positions est passée de 19% à 45% au cours des 15 dernières années. En 2015, une femme a été élue chef d'État pour la première fois<sup>14</sup>. Toutefois, selon le Global Gender Gap Index (GGI) 2015, l'île Maurice a chuté de 14 places depuis 2014 (position 106e en 2014 et 120e en 2015).

En 2015, les femmes occupent 12% des sièges parlementaires et 12% des positions ministérielles (GGGR 2015).

### Changement climatique

## Législation

<sup>&</sup>lt;sup>10</sup> PNUD 2013, Gender Briefing Kit For The Republic Of Mauritius

<sup>11</sup> Republic of Mauritius, Ministry of Finance and Economic Development (2015) Poverty Analysis Report 2012. <u>lien</u>

<sup>12</sup> Statistics in Mauritius (2013), A Gender Approach, Ministry of Gender Equality lien

http://www.businessmag.mu/article/catherine-mciiraith-lack-gender-diversity-boards-particularly-private-sector

<sup>14</sup> UE (2016), Human Rights Country Strategy 2016-2020 for the Republic of Mauritius

<sup>&</sup>lt;sup>15</sup> PNUD 2013, Gender Briefing Kit For The Republic Of Mauritius



• Ratification de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes en 1984 et du Protocole CEDEF<sup>16</sup> en 2008.

#### Pays africains

 Protocole relatif aux Droits des Femmes en Afrique de la Chartre Africaine des droits de l'Homme et des Peuples<sup>17</sup> en 2005.

La Constitution et le droit de Maurice interdisent la discrimination sur la base de la race, la caste, le lieu d'origine, le statut social, l'opinion politique, la couleur, le sexe, la croyance ou le sexe. En outre, la Constitution prévoit la protection des droits et libertés fondamentaux de l'individu. En décembre 2011, la Constitution a été modifiée pour assurer l'égalité des sexes dans les collectivités locales.

Le principe de non-discrimination fondée sur le sexe est également garanti par la Loi sur la violence domestique, la Loi sur la discrimination sexuelle, la Loi sur les infractions sexuelles et la Loi sur l'égalité des chances :

- La Loi sur la discrimination sexuelle adoptée en 2002 vise à l'élimination de toutes les formes de discrimination sexuelle et du harcèlement sexuel dans certains domaines de l'activité publique. La loi interdit strictement la discrimination à l'emploi, à l'éducation, au logement, à la disposition des biens, dans les entreprises.
- La Loi de 2008 sur l'égalité des chances interdit la discrimination directe ou indirecte dans l'emploi, le recrutement, les services publics et l'éducation.

La loi mauricienne interdit le viol mais ne prévoit aucune disposition pour le viol conjugal. Le viol est passible de 20 ans d'emprisonnement et d'une amende maximale de 200 000 roupies.

La loi garantit la liberté de mouvement et de choix de résidence de manière égale pour les femmes et les hommes. Il n'y a aucune restriction visant les femmes d'obtenir un passeport.

En 2011 une modification de la Constitution mauricienne a autorisé la discrimination positive dans le cadre des élections, permettant l'introduction de quotas (30% de candidates) en 2012 pour les élections locales.

Les femmes dans la République de Maurice ont le même accès que les hommes en matière d'héritage. Les veuves et veufs héritent de la propriété du conjoint décédé, quelles que soient les circonstances et le régime matrimonial, même si le défunt n'a pas laissé de testament écrit. Il n'y a aucune loi ou restriction coutumière qui favorisent les héritiers mâles par rapport aux femmes.

Les femmes peuvent détenir des titres de propriété sur la même base que les hommes. En effet, les femmes ont des droits égaux pour acheter, posséder et vendre des terres. Ils peuvent également hériter des terres de leurs parents ou d'autres parents. Cependant, il n'y a pas de données sur la proportion de terres appartenant à des femmes.

Seul l'avortement thérapeutique est autorisé (danger de vie de la femme). Bien que l'avortement soit interdit pour toutes autres raisons, y compris en cas de viol ou d'inceste, en raison de malformation fœtale, sur demande ou pour des raisons sociales ou économiques, la pratique clandestine est assez courante chez les femmes à la fois dans l'île Maurice et Rodrigues.

# Stratégies nationales (globales, sectorielles, spécifiques sur le genre)

<u>The National Gender Policy Framework</u>: adopté en 2008, a été conçu comme un cadre fondamental qui énonce les principes directeurs, les grandes stratégies opérationnelles et les dispositions institutionnelles pour l'égalité des sexes au niveau national. Le NGPF fait appel à un partenariat stratégique entre le gouvernement, les médias, les institutions privées et les organisations de la société civile pour atteindre l'égalité des sexes et l'équité d'une manière globale.

Selon cette politique nationale, les ministères sont chargés d'élaborer des politiques, des programmes et des budgets sensibles au genre, dans leur champ d'application. Ils sont également responsables de la production de données administratives désagrégées par sexe pour la planification, la mise en œuvre et le suivi de leurs interventions avec un approche de genre. Egalement, des points focaux genre (GFP) sont identifiés aux niveaux administratifs et techniques au sein de chaque organisation.

<sup>16</sup> Protocole facultatif prévoyant que « des communications peuvent être présentées par des particuliers (...) qui affirment être victimes d'une violation par cet Etat Partie d'un des droits énoncées dans la Convention (CEDEF) ».

<sup>&</sup>lt;sup>17</sup> Connu comme le « Protocole de Maputo », le texte est adopté en juillet 2003 et symbolise l'engagement des Etats africains à mettre un terme aux discriminations et violences faites aux femmes.



### **ACTEURS NATIONAUX**

# Responsabilités institutionnelles sur le genre

• Minister of Gender Equality, Child Development and Family Welfare: Le Ministère est responsable de la conception et de la mise en œuvre des politiques et des programmes sociaux qui favorisent l'autonomisation des femmes, le développement de l'enfant, le bien-être de la famille, ainsi que le bien-être de la communauté.

Les principaux objectifs du Ministère sont:

- Promouvoir et défendre les droits des femmes en tant que droits humains, travailler à l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et veiller à ce que les mesures légales soient prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes.
- Mettre en œuvre des politiques et des stratégies macro-économiques sensibles au genre, y compris celles liées à la réduction de la pauvreté.
- Promouvoir et défendre les droits des enfants comme des droits humains, travailler pour l'élimination de toutes les formes de violence et de discrimination contre les enfants définis comme étant la tranche d'âge des 0-18 ans et veiller à ce que les mesures légales soient prises et des mécanismes soient mis en place pour promouvoir la sécurité et la sécurité des enfants.
- Promouvoir le développement et le bien-être des enfants dès leur plus jeune âge, conformément à la Convention relative aux droits de l'enfant (CRC), afin de promouvoir le bien-être de la famille et de lutter contre la violence fondée sur le sexe.
- Promouvoir le bien-être et l'autonomisation des citoyens par le biais des programmes communautaires pour une société inclusive<sup>18</sup>.

Le Ministère loge la « Gender Unit », qui représente 1,5% du budget total du Ministère, qui appuie les autres ministères sur les questions liées à l'autonomisation économique, sociale et politique des femmes : sensibilisation, formation, animation du réseau des points focaux, organisation d'événements ponctuels, etc.

Contact: Mohini BALI, Head of Gender Unit (mbali@gov.mu).

- <u>National Women Entrepreneur Council</u>: Le NWEC est une agence parapublique placée sous l'égide du Ministère de l'égalité de genre, et existe depuis 1999. Cette agence propose appui et assistance technique aux femmes mauriciennes entrepreneurs ou souhaitant le devenir.
- <u>National Coalition against Domestic Violence Committee</u>: En adéquation avec le programme gouvernemental 2015-2019, le comité a été mis en place sous l'égide du Bureau du Premier ministre, avec des représentants des secteurs public et privé ainsi que de la société civile. L'objectif du Comité est d'assurer une réponse multi-agence pour la question de la violence domestique en fournissant un abri immédiat dans une institution gouvernementale, un emploi et une maison dans un délai raisonnable pour mener une vie normale.

# **Autres acteurs nationaux (recherche, ONG...)**

- AMFCE: Fondée en mai 1986, l'Association Mauricienne des Femmes Chefs d'Entreprises réunit les femmes entrepreneures de tous les secteurs de l'économie mauricienne. C'est une organisation apolitique qui travaille avec les organismes gouvernementaux et non-gouvernementaux pour faire entendre la voix des femmes cheffes d'entreprises. Elle mène des actions de plaidoyer, de formation, ainsi que des petits projets encourageant l'entrepreneuriat féminin. Contact: Marie-France CHAMARY, Présidente (mf.chamary@isyevolution.com).
- <u>Chrysalide</u>: Association créée en 2002 et qui gère un centre dédiée à la réinsertion de femmes en situation d'addiction et d'exclusion sociale. Contact: Georgette TALARY, Directrice adjointe
- <u>Mauritius Institute of Directors</u>: Le MIoD est une organisation à but non lucratif créée en 2008 sur Acte du Parlement pour coordonner l'action du secteur public et du secteur privé afin de promouvoir les bonnes pratiques de gouvernance au sein des entreprises mauriciennes. La structure a évolué vers la formation de ses membres mais souhaite aujourd'hui revenir vers son initial d'acteur de changement dans l'économie. Un travail spécifique sur les questions de genre dans la gouvernance des entreprises est prévu. Contacts: José FERNANDEZ ZARA, CEO (mail); Catherine McIlraith, Membre du CA (<u>cathymcilraith@gmail.com</u>).
- PILS: Association de lutte contre le SIDA fondée en 1996, et qui offre une structure de soutien aux personnes vivant avec le VIH à Maurice. Elle est particulièrement active en matière de plaidoyer. PILS développe une approche basée sur le genre. Contact: Emilie TROUSSELIER-SEEPURSAUND, Grant Manager et Directrice des Programmes

-

<sup>&</sup>lt;sup>18</sup> (source site du Ministère : <u>lien</u>)



### (e.trousselier@pils.mu).

- Women in Networking: Réseau d'organisations fondé en 2006, visant à promouvoir l'empowerment féminin à Maurice, à travers le développement d'un cadre de coopération, la mise en réseau, et des programmes de renforcement de capacités.
- Young Queer Alliance: Association de plaidoyer et de défense des droits des LGBT+, en particulier des jeunes.

### **ACTEURS INTERNATIONAUX (Contacts, projets, littérature)**

# ONG internationales intervenant sur le genre

• Gender Links: Gender Links est une ONG d'Afrique du Sud présente dans plusieurs pays de la région SADC, et travaille principalement sur les médias, la justice et la bonne gouvernance, à travers des actions de plaidoyer et de formation. Contact: Anushka VIRAHSAWMY, Directrice pays (maumanager@genderlinks.org.za).

### Organisations internationales et bailleurs intervenant sur le genre

- PNUD: Le PNUD a développé une méthodologie d'analyse basée sur le genre et intègre les problématiques de genre à ses projets de manière transversale. Le programme GEF notamment, qui appuie des micro-projets, a une expertise sur les questions de genre et changement climatique. Contact: Pamela BAPOO-DUNDOO, Coordinatrice nationale SGP (pamela.bapoo.dundoo@undp.org).
- Délégation de l'Union européenne: La DUE pour Maurice, les Seychelles et les Comores vient d'adopter un Plan d'Action 2016-2020 sur le genre prioritairement axée sur (i) le secteur tertiaire et l'éducation, (ii) le changement climatique et l'agriculture raisonnée, (iii) le secteur de l'eau. Contact: Madev BALLOO, Project Manager et Point Focal Genre (madev.balloo@eeas.europa.eu).
  - Commission de l'Océan Indien (COI): est une organisation intergouvernementale qui regroupe cinq Etats membres, à savoir les Comores, la France (Réunion), Madagascar, Maurice et les Seychelles. En validant la Politique et Stratégie sous-régionale «Genre» pour 2009-2013 en avril 2009, les Etats membres de la COI ont renforcé leurs engagements pris au niveau international pour faire de l'égalité entre les sexes, une égalité de fait. Cet outil étant arrivé à terme, la COI s'est engagée à poursuivre les efforts investis à travers une nouvelle Politique et Stratégie sous-régionale de genre Pour la région de l'Océan Indien 2015 – 2019)

Projets sur le genre des ONG, organisations internationales et bailleurs

5